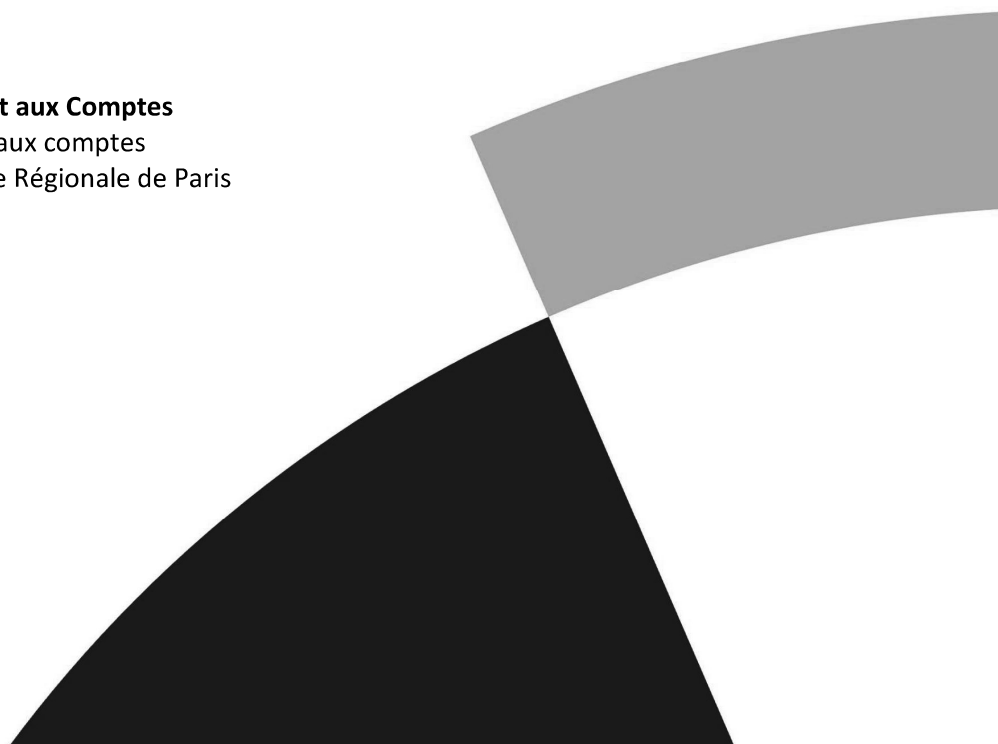


ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA DECONSTRUCTION ET DU RE-EMPLOI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association INTERPROFESSIONNELLE DE LA DECONSTRUCTION ET DU RE-EMPLOI

5 AVENUE DES FRERES LUMIERE
64140 LONS

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'entité INTERPROFESSIONNELLE DE LA DECONSTRUCTION ET DU RE-EMPLOI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note principes et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du règlement ANC 2022-06 et 2023-03.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pau, le 28 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Pierre-Yves BOIX

Associé

Signé par Pierre-Yves Boix
Le 28 mai 2026

Pierre-Yves Boix

doc_MZzd
tx_q6WE3n0vvKGJ

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	14 592	778	13 814	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	242 330		242 330	239 737
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	1 460	1 461	-1	-1
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	237 914		237 914	180 072
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 100		1 100	1 100
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	497 396	2 240	495 156	420 909
STOCKS ET EN-COURS	4 440		4 440	8 245
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)	4 440		4 440	8 245
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	26 958		26 958	2 796
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	40 353		40 353	105 174
Charges constatées d'avance	581		581	
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	39 161		39 161	134 101
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	111 492		111 492	250 316
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	608 888	2 240	606 649	671 225

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves	27 867	28 095
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	27 867	28 095
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	-19 287	-228
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	8 580	27 867
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	285 000	285 000
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	293 580	312 867
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	291 554	300 000
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 634	30 431
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	6 381	6 455
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 500	20 140
Produits constatés d'avance		1 332
TOTAL DETTES (IV)	313 068	358 358
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	606 649	671 225

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	9 240	9 300
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	77 432	51 846
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	73 032	113 244
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		3 444
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	24 048	24 227
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	183 752	202 061
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	45 332	50 683
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	7 881	7 305
Salaires	103 771	100 328
Cotisations sociales	33 235	32 742
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	778	646
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	16	2 007
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	191 012	193 711
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 7 259	8 350
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 480	3 626
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 480	3 626
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	13 507	12 247
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	13 507	12 247
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-12 027	-8 621
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-19 287	-271
Produits exceptionnels (V)		100
Charges exceptionnelles (VI)		57
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		43
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	185 232	205 787
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	204 519	206 015
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-19 287	-228
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du **01/2024** à **12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **606 648,59 €**.

Le résultat net comptable est **une perte 19 286.71** de € .

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Créée en 2018 par un collectif d'acteurs professionnels du bâtiment (architectes, coopérative d'artisans, centres technologiques), l'association IDRE a pour objectif de contribuer fortement à structurer la filière de la Déconstruction et du Réemploi des matériaux du bâtiment en visant les bénéfices suivants :

- Encourager la diminution des déchets de chantier
- Sauvegarder les ressources naturelles et matières premières
- Améliorer le bilan carbone des bâtiments et les conditions de travail sur les chantiers
- Favoriser la migration des budgets destinés aujourd'hui aux matériaux industriels vers l'homme
- Accompagner l'émergence de nouveaux emplois non délocalisables (experts en diagnostics ressources, ouvriers en déconstruction, gestionnaires de ressourceries de matériaux de réemploi etc.)

Les ressources de l'association comprennent :

- les cotisations des membres
- Les subventions publiques qui peuvent lui être accordées
- Les dons
- Les prestations facturées aux clients

Le périmètre de l'association :

- Couverture des départements 64, 65 et 40

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC n°2014-03 du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, à jour des différents règlements complémentaires applicables à la date d'établissement des dits comptes annuels. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

continuité de l'exploitation,

permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception du référentiel comptable lié à l'introduction des

nouveaux règlements comptables,

indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois des règlement ANC n°2022-06 et n°2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 ainsi que les divers règlements applicables aux associations, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel
- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;

- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Stocks

Les stocks de travaux en cours s'élèvent à 4.440 euros et comprennent le dossier suivant :

- MGR pour 15% d'avancement

Les encours sont valorisés au coût de production

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Immobilisation en cours

Le montant de l'immobilisation en cours Ingénierie formation s'élève à 19 777.05 euros au bilan.

Le montant de l'immobilisation en cours correspond à Travaux Centre de ressources

CDR s'élève à 218 136.79 euros au bilan.

Le site internet a été mis en service le 25.09.2025.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences		14 592		14 592
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	240 000	2 330		242 330
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 460			1 460
Immo. en cours, avances et acomptes	180 072	72 434	14 592	237 914
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés	1 100			1 100
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	422 632	89 355	14 592	497 396

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D				778		778
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains			263		263	
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles			1 461			1 461
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			1 724	778	263	2 240

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	26 958	26 958		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	40 353	40 353		
Charges constatées d'avance	581	581		
TOTAL	67 891	67 891		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	28 095	-228			27 867
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-228	228			-19 287
TOTAL	27 867				8 580
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	285 000				285 000
Provisions réglementées					
TOTAL	285 000				285 000
TOTAL GÉNÉRAL	312 867				293 580

La subvention d'investissement à hauteur 285K € a pour vocation le financement du centre de ressourcerie reçu de la région Occitanie.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	291 554	10 567	47 410	233 577
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 634			
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	6 286			
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	95			
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	9 500	9 500		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	313 068	20 067	47 410	233 577
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	8 446			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Charges diverses à payer	9 500	versements des subventions
Factures non parvenues	2 280	AXXIO
TOTAL	11 780	

Le poste des charges diverses à payer pour 9.500 euros concerne les subventions reçues par l'association qui restent à reverser aux autres associations liées au projet convention de coopération CADRESS.

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
PRESTATIONS ET FORMATIONS	72 992		
TOTAL	72 992		

Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en fonction de leur engagements. Montant des adhésions pour l'année 2025
9.240 euros

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
TOTAL		

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Clients - Factures à établir	7 822	
Produits à recevoir	40 296	Région / ADEME
TOTAL	48 118	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	3 780	
Afférents aux services autres		
TOTAL	3 780	

Contributions volontaires en nature

L'association ne comptabilise pas les contributions volontaires en nature

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

Rémunérations brutes des 3 personnes les plus rémunérées (sur un effectif de 3): 103.770 euros

Opérations et engagements hors bilan

Engagement financier ou garantie hors bilan

Nature des engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provision
Engagements donnés							
Hypothèque	300 000						
TOTAL	300 000						
Engagements reçus							
TOTAL							
Engagements réciproques							
TOTAL							
Engagts sur les pensions							

L'emprunt de 300.000 euros est garanti par une hypothèque sur le terrain.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	2
Cadres et ingénieurs	1
TOTAL	3

Cadres : 1 femme / non cadre : 1 femme et 1 homme

Informations complémentaires

OPTION IMPOT SOCIETE ET TVA

A compter de l'exercice 2026, l'association relève du régime de l'impôt société pour l'ensemble de ses activités et partiellement assujettie à la TVA pour son activité commerciale.

SUBVENTIONS RECUES

09/04/7404	COOPERATION INOV 2024-2025	11 000
18/07/7404	ADEME ANIMATION	25 000
7404400	REGION NA ANIMATIONS	25 000
7410000	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION PRIVES	13 000